

Un « bonus » pour faire rapiécer les vêtements et les chaussures prévu pour octobre, a annoncé le gouvernement

Il s'agira de remises appliquées directement sur la facture de la réparation. La tarification des aides proposées doit être comprise entre 6 et 25 euros, a expliqué la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, Bérangère Couillard.

Publié le 11 juillet 2023 à 21h07, modifié hier à 16h33

Vêtements ou chaussures, un bonus à la « réparation » des biens textiles doit être mis en place « à partir d'octobre » pour inciter les clients à les faire rapiécer plutôt que de racheter du neuf, a annoncé mardi 11 juillet la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, Bérangère Couillard. « A partir d'octobre, les consommateurs vont pouvoir être accompagnés dans la réparation de leurs vêtements et [de leurs] chaussures », a expliqué M^{me} Couillard lors d'une visite à Paris des locaux d'un incubateur dédié à la mode responsable, La Caserne.

Ce « bonus réparation » du secteur textile sera doté d'un fonds de 154 millions d'euros sur la période 2023-2028, avait expliqué auparavant à l'Agence France-Presse le cabinet de la secrétaire d'Etat. La tarification des aides proposées doit être comprise entre 6 et 25 euros, a expliqué M^{me} Couillard mardi.

L'aide pourra être, par exemple, de 7 euros pour refaire un talon, et atteindre de 10 à 25 euros pour une doublure. Il s'agira de remises appliquées directement sur la facture de la réparation.

La secrétaire d'Etat « invite tous les ateliers de couture et les cordonniers à rejoindre le système, à être labellisés » par l'éco-organisme Refashion qui pilote le fonds et le label pour l'Etat. « Le but, c'est d'accompagner tous ceux qui font les réparations », a détaillé M^{me} Couillard, évoquant les ateliers, mais « également les enseignes » qui proposent ce service, avec pour perspective l'espoir de « recréer des emplois ».

« 700 000 tonnes de vêtements chaque année »

En France, 3,3 milliards de vêtements, de chaussures et de pièces de linge de maison ont été mis sur le marché en 2022, soit 500 000 de plus qu'en 2021, selon l'organisme Refashion qui a été chargé par le gouvernement d'accompagner l'industrie vers une économie plus circulaire.

Les Français « jettent 700 000 tonnes de vêtements chaque année », a rappelé M^{me} Couillard, précisant que les deux tiers « finissent dans des décharges ». Sur le modèle du bonus

réparation de l'électroménager, l'aide s'inscrit dans une vaste réforme de la filière textile, l'une des industries les plus polluantes de la planète, engagée par le gouvernement depuis la fin 2022.

Parmi ses objectifs : contraindre les marques à davantage de traçabilités, soutenir financièrement les organismes spécialisés dans le réemploi et la deuxième vie des vêtements, ou structurer un secteur du recyclage. La réforme prévue par la loi antigaspillage pour une économie circulaire (loi Agec) s'appuie notamment sur le milliard d'euros d'écocontributions des producteurs, importateurs et distributeurs qui devrait être dégagé sur la période 2023-2028 en vertu du principe du « pollueur-payeur ».